



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Ministère des armées - Flotte gouvernementale - Remboursements - Elysée

Question écrite n° 25909

Texte de la question

Mme Aude Bono-Vandorme interroge Mme la ministre des armées concernant les réponses qui ont été apportées à ses questions n° 22409, 18074 et 18108 s'agissant de l'utilisation de la flotte gouvernementale et du remboursement obtenu par son ministère. En effet, en croisant les éléments de réponses, de nouveaux calculs ont été faits. Elle note une différence entre le coût facturé à la présidence de la République d'un montant de 7,9 millions d'euros (question n° 18074) et l'évaluation de l'utilisation effective des avions rapportée au coût horaire. Cette dernière s'élève à 7,4 millions d'euros (questions n° 18108 et 22409), soit une différence d'un peu plus de 500 000 euros. Aussi, elle souhaiterait connaître les raisons de cet écart.

Texte de la réponse

La différence constatée entre les sommes facturées par le ministère des armées à la Présidence de la République et l'évaluation réalisée par l'honorable parlementaire est liée au fait que les heures de vol indiquées, fournies directement par l'escadron de transport (ET) 60, sont des heures dites « techniques », utilisées dans le suivi du potentiel des avions. En revanche, les heures de vol servant à la facturation sont les heures de vol dites « personnel navigant » qui diffèrent quelque peu et expliquent l'écart constaté. Le coût horaire fourni ainsi que les montants de facturation sont justes.

Données clés

Auteur : [Mme Aude Bono-Vandorme](#)

Circonscription : Aisne (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25909

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : [Armées](#)

Ministère attributaire : [Armées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 janvier 2020](#), page 347

Réponse publiée au JO le : [10 novembre 2020](#), page 7963